

## ANNONCE

## RECHERCHE MÉDECIN(S) GÉNÉRALISTE(S)

■ La ville d'Arzon (*Morbihan*) recherche des **médecins généralistes en exercice libéral** pour un projet de maison de santé pluridisciplinaire avec une ouverture prévue en 2021.

**La commune**

Arzon est une commune littorale de Bretagne Sud. Classée « station de tourisme », elle est située à l'entrée du Golfe du Morbihan et compte 2 ports dont le port du Crouesty (2<sup>ème</sup> port de plaisance de la façade atlantique) participant à son attractivité.

La population communale oscille entre 2 149 habitants (*de novembre à décembre*) et plus de 30 000 habitants et visiteurs durant l'été. Environ 7 000 habitants sont présents la majeure partie de l'année dont une part importante de plus de 60 ans en résidence secondaire.

À 30 minutes de Vannes (gare SNCF) et 1h30 de Nantes (aéroport international) par la route, la commune dispose de commerces de proximité, de 2 grandes surfaces, d'une école, de structures dédiées à l'enfance et est reliée à l'agglomération vannetaise par une ligne de bus régulière.

**Le tissu médical et les structures existants**

- 1 cabinet médical composé de 2 généralistes
- 2 cabinets d'infirmiers
- 2 kinésithérapeutes
- 1 ostéopathe
- 1 pharmacie
- 1 pédicure-podologue
- 2 résidences autonomes privées
- 1 thalassothérapie
- 1 domicile partagé

**Informations complémentaires**

Une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) doit permettre le regroupement d'ici 2021 des professionnels de santé (médecins généralistes, infirmiers, kinésithérapeute, pédicure-podologue, etc.) à l'échelle communale.

Les locaux pourront être loués ou achetés (*plans et modalités d'aménagement à travailler avec le promoteur*).

Les généralistes en place assureront l'accompagnement du/des médecin(s) dès leur arrivée et avant la livraison de la MSP - partage de locaux, organisation de travail, transmission de patientèle, etc. - afin de faciliter leur installation.

**Facilités à l'installation des nouveaux médecins**

1. aides financières de l'ARS (*Arzon est située en Zone d'Action Complémentaire*) : CESP, PTMR, PTMG, PTMA
2. aides des collectivités territoriales (*aide à l'exercice des professionnels, bourse d'étude, indemnité logement, indemnité déplacements, etc.*) ;
3. mise à disposition d'un local professionnel et accompagnement du praticien par les médecins en place ;

**CONTACT**

Mairie d'ARZON  
19 rue de la Poste – 56 640 ARZON

Timothée TRÉMELO  
Assistant projets de développement  
projet@arzon.fr – 02 97 53 44 60

**ALLER PLUS LOIN**

- Zonage médecin ARS : <https://www.bretagne.ars.sante.fr/zonage-medecin-lars-bretagne-soumet-la-nouvelle-carte-la-concertation>
- Renseignements sur le projet de MSP : s'adresser à la Mairie d'Arzon
- Découvrir le territoire : <https://www.golfedumorbihan.bzh/accueil/decouvrir/la-presquile-de->